



Le Guide des aides en Nouvelle-Aquitaine

AIDES

Nouvelle organisation touristique des territoires - Animation du dispositif de NOTT

Publics concernés

Collectivité territoriale , Établissement public

Domaines secondaires

Tourisme

La région accompagne les maîtres d'ouvrages sélectionnés dans le cadre de l'appel à projet « Nouvelle Organisation Territoriale Touristique » - volet « Ingénierie». Ce volet permet de soutenir les territoires dans la coordination et l'animation du dispositif.

Objectifs

- assurer le pilotage de l'appel à projet
- être l'interface entre le territoire et la région Nouvelle-Aquitaine
- coordonner l'équipe projet

Bénéficiaires

Structures lauréates de l'appel à projet territorial « Nouvelle organisation territoriale touristique.

Montant

Pour un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) de plus de 100 000 habitants, l'aide s'élève à un montant maximum de 30% des dépenses prises en compte et plafonné à 50 000 € pour la création d'un

poste d'animation pour les premières années. Le montant maximum est ensuite dégressif de 25% à 20% jusqu'à la 6ème année.

Pour un EPCI de moins de 100 000 habitants, l'aide s'élève à un montant maximum de 50% des dépenses prises en compte et plafonnée à 50 000 € pour la création d'un poste pour les 3 premières années. Le montant maximum est ensuite dégressif de 30 % à 20% jusqu'à la 6ème année.

Dépenses éligibles

Salaires chargés annuels

1 seul poste pris en compte par territoire d'appel à projet

Cas du périmètre d'un seul EPCI de plus de 100 000 habitants

30% maximum d'un montant de dépenses éligibles plafonnées à 50 000 € pour la création d'un poste d'animation pour les 4 premières années, dégressif de 25 à 20% maximum jusqu'à la 6ème année.

Cas du périmètre de plusieurs EPCI ou d'un EPCI de moins de 100 000

habitants

30% maximum d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 000 € pour un poste existant les 4 premières années, dégressif de 25% à 20% maximum jusqu'à la 6ème année.

50% maximum d'un montant de dépenses éligibles plafonné à 50 000 € pour la création d'un poste pour les 3 premières années, dégressif de 30 % maximum à 20 % maximum jusqu'à la 6ème année.

Modalités

Obligations :

Se rendre disponible pour les rencontres organisées par la Région

Assurer le suivi régulier de l'appel à projet

Le recrutement est réalisé en partenariat avec la Région.

Comment faire ma demande ?

Vous pouvez prendre contact afin de connaître les démarches à effectuer.

Correspondants

Site de Limoges (départements 87-23-19)

27, boulevard de la Corderie. CS 3116
87031
Limoges Cedex 1

05 55 45 00 30

Site de Poitiers (départements 79-86-17-16)

15, rue de l' Ancienne Comédie CS 70575
86021
Poitiers Cédex

05 49 55 77 00

Site de Bordeaux (départements 33-24-47-40-64)

14, rue François de Sourdis CS 81383
33077
Bordeaux cedex

05 57 57 83 09